

2024 PROPERTY TAX BILL



Assessment & Tax
800 Macleod Trail SE
PO Box 2405 Stn M
Calgary AB T2P 3L9
Canada

OWNER# 2223333
SAMPLE
123 CALGARY DR NW
CALGARY AB T3G 1V9

PROPERTY ADDRESS	ROLL NUMBER	DATE OF MAILING	DUE DATE
123 CALGARY DR NW	012 34567 8	2024/05/24	2024/06/28
DIPAUID	LEGAL DESCRIPTION		
	1111111;11;11		
MORTGAGE/MANAGEMENT COMPANY	TAXATION YEAR	ASSESSMENT	
	2024	610,000	

RESIDENTIAL	ASSESSMENT	TAX RATE	AMOUNT	TOTAL
Opening Account Balance				\$0.00
Property Tax to the City	610,000	.004203600	\$2,564.20	
Property Tax to the Province	610,000	.002282500	\$1,392.33	
Current Taxes				\$3,956.53
TOTAL TAX AMOUNT DUE 2024/06/28				\$3,956.53

Property tax must be paid on or before June 28, 2024 to avoid a late payment penalty of 7% on July 01, 2024.

Interested in joining the Tax Instalment Payment Plan (TIPP)? Visit calgary.ca/propertytax or contact 311 or 403-268-CITY(2489). Refer to the brochure or reverse for more information and other payment options.

FOR FURTHER INFORMATION, CALL 311 or 403-268-CITY (2489)

SEE REVERSE FOR TERMS OF PAYMENT. STATEMENT PORTION - RETAIN FOR YOUR RECORDS

2024 PROPERTY TAX BILL

REMITTANCE PORTION - RETURN WITH PAYMENT



Assessment & Tax
800 Macleod Trail SE
PO Box 2405 Stn M
Calgary AB T2P 3L9
Canada

PROPERTY ADDRESS	ROLL NUMBER
123 CALGARY DR NW	012 34567 8

0000395653 00000000 000000 20

0013454 *

Sample
123 CALGARY DR NW
CALGARY AB T3G 1V9

AMOUNT DUE 2024/06/28	\$3,956.53
AMOUNT PAID	

Votre impôt foncier

Prenez le temps d'examiner les renseignements fiscaux fournis, y compris la date d'échéance du paiement et les détails fiscaux de la propriété. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous. Pour obtenir davantage de renseignements sur les paiements, consultez le site calgary.ca/propertytax (en anglais seulement)

Options de paiement

Institutions financières

Le(s) paiement(s) peut(vent) être effectué(s) dans la plupart des banques à charte, des sociétés de fiducie et des coopératives de crédit avec pour bénéficiaire « Calgary (City of) Property Tax » ou « Calgary Property Tax ». Votre numéro de rôle est votre numéro de compte.

En personne :

Le(s) paiement(s) en espèces, par chèque, ou par débit Interac peut(vent) être effectué(s) auprès des **caissiers de la ville**.

Les paiements (autres qu'en espèces) peuvent également être déposés dans la boîte de dépôt ouverte 24 heures sur 24, située au niveau de la rue, près du 801 de la 3^e rue S.E.

Les paiements par carte de crédit ne peuvent pas être utilisés pour payer l'impôt foncier directement à la Ville de Calgary.

Courrier :

Envoyer le paiement (autres qu'en espèces) à :
La Ville de Calgary,
B.P. 2405 STN M,
Calgary (Alberta) T2P 3L9.
Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Ville de Calgary.

Plan de paiement des impôts par acomptes provisionnels (TIPP)

Inscrivez-vous avant la date d'échéance du paiement pour payer le montant total de votre impôt par mensualités et éviter les pénalités. Le TIPP se renouvelle automatiquement chaque année et l'adhésion est gratuite. Il n'y a ni frais de dossier ni frais de paiement initial. Nouvelle inscription simple et sécurisée. Visitez le site calgary.ca/TIPP (en anglais seulement) pour en savoir plus.

Communiquez avec nous pour obtenir davantage de renseignements

Tél. :

311 (403 268-2489 si vous êtes à l'extérieur de Calgary)

Malentendants :

Appelez le 711 et demandez le 311 (403 268-2489 si vous êtes à l'extérieur de de Calgary)

Visitez-nous à

calgary.ca/propertytax
(en anglais seulement)

Caissiers de la ville ou en personne

3^e étage, Calgary Municipal Building, 800 Macleod Trail S.E.
Du lundi au vendredi,
de 8 h à 16 h 30

Un reçu de paiement peut être obtenu sur demande.

Vous payez par chèque?

- À l'ordre de la Ville de Calgary.
- Assurez-vous que le montant écrit est le même que le montant numérique.
- Assurez-vous que votre chèque ou chèque postdaté est signé, daté et rempli avec précision.
- Lorsque vous payez pour plusieurs propriétés, joignez les talons de paiement ou une liste des numéros de rôle.

La Ville de Calgary
Évaluation et fiscalité
BOÎTE POSTALE 2405 STN M
Calgary (Alberta) T2P 3L9
Canada

Retards de paiement et pénalités

Les retards de paiement sont acceptés à tout moment (sous réserve de pénalités). Les pénalités sont appliquées aux paiements tardifs ou aux impôts impayés, sous la forme d'un pourcentage du montant impayé.

Pour les propriétés soumises à l'arrêté municipal sur les pénalités (8M2002) :

- Le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre : 7 % de l'impôt courant impayé.
- Le premier jour de chaque mois, à partir du 1^{er} janvier : 1 % des arriérés d'impôts.

Pour les propriétés soumises à l'arrêté de pénalité du comté de Rocky View :

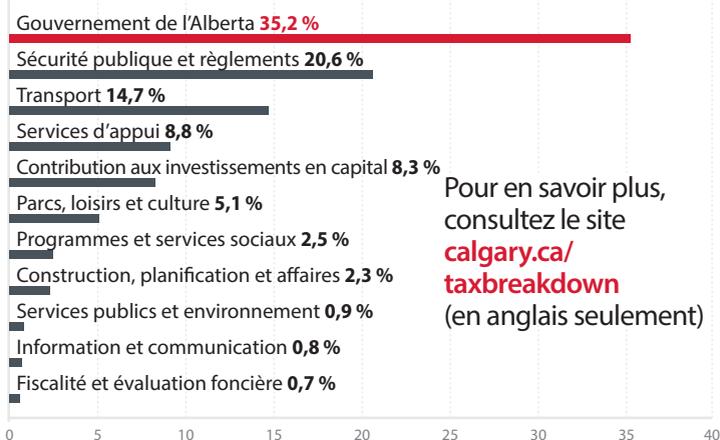
- Les 1^{er} juillet, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre : 4 % de l'impôt courant impayé.
- Le 1^{er} janvier : 12 % des arriérés d'impôts.

Pour les propriétés soumises à l'arrêté de pénalité du comté de Foothills :

- Le 2 octobre : 6 % de l'impôt courant impayé.
- Le 1^{er} janvier : 12 % des arriérés d'impôts.

Les paiements retournés seront soumis à des frais de service de 35 \$. Si le paiement retourné comprend le paiement de plusieurs propriétés, des frais de service supplémentaires de 10 \$ par propriété seront appliqués.

Où va l'argent de l'impôt foncier?



Conseils utiles pour effectuer votre paiement

- Confirmez votre numéro de rôle, tel qu'il figure au recto, avant de soumettre ou d'envoyer votre paiement .
- Les places de stationnement et les unités de stockage des condominiums peuvent faire l'objet d'une évaluation et d'une imposition séparées. Payez séparément chaque numéro de rôle.

